

## Rapport N° 201

### **Avenir des Services Industriels Nyonnais : Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Christian Pühr et consorts intitulé « Le financement de projets moyennant la valorisation des actifs de TRN SA et des Services industriels de Nyon »**

Demande d'un crédit d'étude de CHF 96'000.-

---

Nyon, le 6 mai 2015

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le rapport n°201 «Avenir des Services Industriels Nyonnais : Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Christian Pühr et consorts intitulé « Le financement de projets moyennant la valorisation des actifs de TRN SA et des Services industriels de Nyon » s'est réunie le mardi 17 février 2015. Etaient présents MM. Patrick Buchs, André Francis Cattin, Yvan Cornu, Robert Jenevsky, Jacques Pittet, David Saugy, Pierre Walhen et Gregory Durand (Président – Rapporteur).

La Commission tient à remercier M. le Municipal Claude Dupertuis ainsi que M. Thierry Magnenat, Chef de service « Services industriels » pour les diverses informations apportées lors de la rencontre.

#### **Informations de la Municipalité**

Ce rapport vient après le renvoi du postulat « *Le financement de projets moyennant la valorisation des actifs de TRN SA et des Services industriels de Nyon* » de Christian Pühr et consort à la Municipalité. Le rapport 201 découle d'un premier travail d'analyse de la part des SI, puis un projet de travail a été produit afin de répondre au postulat et pour finir un séminaire de la Municipalité a été organisé. De celui-ci ressortent trois objectifs qui ont dirigé les travaux futurs du Service :

1. Etre rentable,
2. Garantir sur le long terme la mission fondamentale des services,
3. Servir les citoyens clients au juste prix.

Puis, une délégation de la Municipalité, composée de Fabienne Freymond Cantone, Claude Uldry et Claude Dupertuis a rencontré d'autres services industriels (Vallorbe, Lausanne, Neuchâtel, Martigny) afin de faire des comparaisons.

Dès lors, une analyse a été faite par le service lors d'un nouveau séminaire composé des cadres des SI. Il en est ressorti que les SI Nyon manquent à ce jour de compétitivité. Une perte de rentabilité et de valeur pourrait arriver, toujours selon ce groupe de travail, si rien n'était fait.

A ce jour, il est difficile pour tout le monde d'estimer les valeurs des SI en cas de vente. Il faudrait évaluer ce montant, mais cette vente serait pour la Municipalité comme un « one-shot » et ne semble pas être une bonne option. Dès lors, est-ce qu'une SA serait un outil à développer pour que les SI remplissent les trois objectifs tout en ayant des bénéficiaires et rester maître des énergies ?

L'étude pourrait amener des réponses. Selon la Municipalité, les SI devraient continuer à fonctionner comme un service communal (avec des employés communaux ?) avec la maîtrise des énergies renouvelables. Selon le Municipal, il faut également prendre en compte le fait que les SI ont des clients et non des contribuables.

Le rapport municipal propose donc un crédit de CHF 96'000.- pour un mandat attribué à une fiduciaire (qui a déjà travaillé sur ce genre de thématique) afin de dégager des pistes pour l'avenir des SI.

### **Discussions :**

Après le bref exposé de la Municipalité, la commission s'interroge sur l'ouverture du capital. Serait-il également ouvert aux habitants de Nyon ? A ce jour, rien n'est encore défini.

Certains commissaires s'interrogent sur les demandes exactes du mandat. Est-ce que toutes les possibilités d'avenir seront étudiées dans le cadre du mandat ? Le rapport municipal 201 fait les louanges de la transformation des SI Nyon en une société anonyme. Or, certains commissaires constatent qu'on décide de l'avenir avant même l'étude.

C'est pour cette raison que la commission, ayant peu d'informations ou de garanties à ce sujet, a demandé le mandat ou le cahier des charges donné à la fiduciaire. La commission n'a malheureusement reçu que des copies d'écran produits par la fiduciaire elle-même. La commission constate donc qu'aucun mandat explicite et écrit par la Ville n'existe à ce jour.

Toutefois, tout le monde s'accorde pour une étude sur l'avenir des SI ainsi que la création d'un groupe de travail interpartis dès que le rapport de la fiduciaire est rendu à la Municipalité.

### **Conclusions :**

Après plusieurs semaines de discussion au sein de la commission, les commissaires unanimes invitent le Conseil communal à accepter le rapport municipal. Cependant, elle regrette la légèreté des informations données et reçues quant au mandat (pour rappel, d'un montant de CHF 96'000.-) délivré à la fiduciaire.

Convaincue de l'étude de l'avenir des SI, la commission demande formellement que le mandat d'audit et de conseil confié **étudie toutes les formes** (ou modèles) permettant d'assurer structurellement et financièrement l'avenir des SI. Elle demande donc à ce que toutes les variantes soient explorées, dans le futur rapport de la fiduciaire, avec des indications et comparaisons des conséquences positives et négatives pour chaque variante.

De plus, elle demande, comme cela a été suggéré par le Municipal en charge lors de la séance de commission, la création d'un **groupe de travail interpartis** dès que la fiduciaire a rendu son rapport à la Municipalité. La commission ne souhaite en aucun cas que la Municipalité présente directement un préavis sans que le Conseil ait pu prendre connaissance au préalable des résultats de l'étude de la fiduciaire.

Au vu de ce qui précède, la commission unanime vous demandent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 201 concernant l'avenir des Service Industriels Yonnais

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. de prendre acte de la réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Christian Pühr et consorts intitulé « Le financement de projets moyennant la valorisation des actifs de TRN SA et des Services industriels de Nyon » par le biais de ce préavis ;

2. d'accorder un crédit de CHF 96'000.- destiné à confier un mandat d'audit et de conseil.

La Commission :

Patrick Buchs

Yvan Cornu

Jacques Pittet

Pierre Walhen

André Francis Cattin

Robert Jenefsky

David Saugy

Durand Gregory, président rapporteur